

né d'entendre mon honorable ami lorsqu'il a dit: "Mais si les cultivateurs veulent cela, pourquoi ne pas leur laisser?" Mon honorable collègue sait assurément que les cultivateurs ont, sur les questions d'intérêt public, des opinions aussi divergentes que les autres classes de la société. Chaque groupe de la Chambre compte des cultivateurs au nombre de ses adhérents, et lorsque la Chambre discute une question d'intérêt public, les cultivateurs professent des opinions variées tout comme le reste de nos collègues. L'honorable représentant d'Ontario-Nord (M. Halbert) a dit, je crois, qu'il ne voudrait pas siéger ici, à moins de savoir qu'entre 60 et 75 p. 100 des électeurs de sa circonscription le voulaient ici comme leur représentant.

M. HALBERT: J'ai dit que je ne voudrais pas garder mon mandat de député si 75 p. 100 des électeurs de ma circonscription avaient signé une pétition pour demander ma démission.

M. BEST: Alors, l'honorable député aurait bien fait de démissionner avant de venir siéger à la Chambre, car il doit son élection à un nombre bien inférieur à 60 p. 100 des votants. Cela me dépasse, en vérité, qu'on permette l'élection d'un député par une majorité d'une voix—ce qui est loin d'être 60 p. 100—et qu'ensuite on exige, pour le révoquer, la demande de 60 p. 100 des électeurs.

J'ai déjà entendu un candidat aux élections provinciales qui disait: "Maintenant ma démission est entre les mains du comité"; il l'avait donc signée d'avance. Je ne vois pas quel besoin nous avons en Canada d'une loi qui laisse élire un député par cinq ou six voix de majorité et permet que, plus tard, quelques-uns des électeurs qu'il a mécontentés—peut-être aussi agissait-il alors dans l'intérêt du pays—puissent liguier contre lui ces électeurs qui ne l'avaient pas favorisé lors du scrutin et quelques nouveaux mécontents et le forcer ainsi à remettre son mandat. Le mandat d'un député n'est que pour cinq ans, au plus; ce n'est pas dans cinq ans qu'un homme pourrait ruiner le pays, alors même qu'il commettrait quelques erreurs. Il n'arrive jamais que tous ces commettants croient un député dans le tort. Ce serait une mauvaise loi qui permettrait à quelques mécontents de destituer un représentant et faire de nouvelles élections. C'est là un procédé vicieux qui ne doit pas être toléré. Je me rallie donc de grand cœur

[M. Best.]

à la proposition de mon honorable collègue de Calgary-Ouest (M. Tweedie).

M. GOULD: Je suis heureux d'adresser quelques mots au comité sur cette question. Il me semble que je suis la cause directe du projet d'amendement et des discours favorables qui l'ont accompagné.

Cette question a été discutée dans tout le pays depuis une quinzaine d'années. Pourquoi donc alors, l'honorable député qui a proposé cet amendement ne l'a-t-il pas fait auparavant, bien qu'il en ait eu plusieurs occasions? S'il parle maintenant, comme il le dit, dans l'intérêt de la vérité et de la justice, pourquoi a-t-il tant tardé à appeler l'attention de la Chambre sur cette affaire?

M. TWEEDIE: Puis-je faire une correction? Mon honorable ami (M. Gould) n'est pas la cause directe de ceci. C'est une simple question de principe, et, si cette question n'est pas venue à la Chambre avant ce jour, c'est qu'il y a des députés qui ont admis, pour la première fois, en cette enceinte, avoir signé cet engagement de démissionner.

M. GOULD: J'accepte l'explication de l'honorable député, mais je n'ai voulu, nullement, insinuer que cet amendement avait été proposé dans un esprit de vengeance. J'apprécie fort la façon dont les honorables membres de Calgary-Est (M. Redman) et de Calgary-Ouest (M. Tweedie) ont présenté leurs arguments. Je répète que l'on a démontré, aujourd'hui, que dans les assemblées publiques de l'Alberta, le parti conservateur dans l'opposition—et cela prouve qu'il est aussi pur dans l'opposition qu'au pouvoir—est en faveur du rappel. L'honorable député de Calgary-Ouest a vécu dans l'Alberta, et je n'ai jamais entendu dire qu'il ait élevé la voix, dans les campagnes politiques provinciales, pour dénoncer ce dangereux droit de rappel que défend le parti tory.

M. TWEEDIE: Si l'honorable député avait vécu, privément ou publiquement dans l'Alberta, il aurait connu, depuis des années, mes sentiments à ce sujet. Ils n'ont pas varié. Je me suis opposé au rappel dans toutes les conventions.

M. GOULD: Vous étiez le chef du parti conservateur dans cette province, et, cependant, vous avez permis à votre parti d'adopter ce principe dans son programme.

M. TWEEDIE: Je me permettrai de rectifier l'honorable membre. Je n'étais pas